

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 04 AVR. 2025

Berger
Levrault

ID : 063-200083921-20250325-202516D-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

Le 25 mars 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué à cet effet le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de **M. Vincent MAZIN, Maire**.

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mme Hélène LAGRANGE, MM. René LEMERLE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. François PIGNOL, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ

Absentes : Mmes Laëtitia BOBEL, Mme Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

2025-16 : TARIFS MUNICIPAUX MARS 2025 – LOCATION DES SALLES – FORFAIT CHAUFFAGE

Vu la délibération n° 2023-10 du conseil municipal de Mur sur Allier fixant les tarifs municipaux pour les locations de salles,

M. le Maire propose de réviser les tarifs municipaux en augmentant, pour les locations aux particuliers, le tarif de location des salles d'un forfait de 100 € pour participation aux frais de chauffage, du 1^{er} novembre de l'année N au 31 mars de l'année N + 1,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** la révision des tarifs municipaux pour la location de salles à compter du 1^{er} avril 2025, tels qu'annexés à la présente délibération avec l'instauration d'un forfait chauffage de 100 € pour les locations aux particuliers du 1^{er} novembre de l'année N au 31 mars de l'année N + 1,

Fait et délibéré en Mairie de Mezel les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme ; en Mairie le 25 mars 2025,

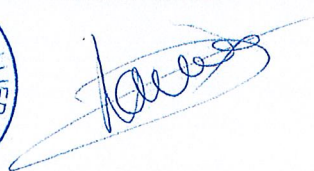
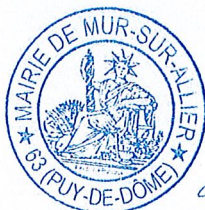
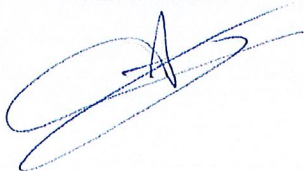
Certifiée transmise en Préfecture, le 26 mars 2025

Le Maire,

Vincent MAZIN

La secrétaire de séance,

Danielle RANCY



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 04 AVR. 2025

Berger
Levrault

TARIFS MUNICIPAUX AU 01 AVRIL 2025 Commune de MUR

ID : 063-200083921-20250325-202516D-DE

SITE DE MEZEL

SITE DE DALLE

Particuliers : forfait supplémentaire de 100 € pour participation aux frais de chauffage du 1er novembre de l'année N au 31 mars de l'année N+1

Désignation	Particuliers M-S-A	Associations * Extérieurs	Cauton			
	Tarif	Tarif	Ménage	Casse	Tapages Nocturnes	Télécom. alarme
LE WEEK-END						
Maison du Temps Libre	380 €	380 €	300 €	300 €	400 €	150 €
Foyer	240 €	240 €	300 €	200 €	400 €	—
LA JOURNEE EN SEMAINE						
Maison du Temps Libre	190 €	190 €	300 €	300 €	400 €	150 €
Foyer	100 €	100 €	300 €	200 €	—	—

Désignation	Particuliers	Associations *	Cauton			
	M-S-A	Extérieurs				
	Tarif	Tarif	Ménage	Casse	Tapages Nocturnes	Télécom. alarme
LE WEEK-END						
Salle Polyvalente	380 €	380 €	300 €	650 €	400 €	150 €
Salle bords d'Allier	140 €	140 €	400 €			
Les Vijots	100 €	100 €	200 €			
LA JOURNEE EN SEMAINE						
Salle Polyvalente	190 €	190 €	300 €	650 €	400 €	150 €
Salle bords d'Allier	110 €	110 €	400 €			
Les Vijots	90 €	90 €	200 €			
La Fontaine	90 €	90 €	200 €			

*Locataires extérieurs : uniquement à des associations depuis le 01-01-2021

MISE EN PLACE D'UN CHEQUE D'ARRHE

30 % du loyer. Dans le cas d'une annulation qui intervient 1 mois avant la date de la manifestation, ces arrhes seront remboursées. Dans le cas contraire, elles ne seront en aucun cas restituées (sauf cas de force majeure).

DESAGREMENTS DIVERS DU FAIT DE LA MUNICIPALITE

En cas de désagréments divers du fait de la municipalité, le prix de la salle sera réduit de moitié pour les particuliers.

CIMETIERE

CONCESSION CIMETIERE

Concession	simple	double
50 ans	400,00 €	800,00 €
30 ans	250,00 €	500,00 €

Sur MEZEL :
vente des concessions dans l'ancien cimetiere avec - 25%

DEPOSITOIRE

< à 1 mois	0 €
> à 1 mois	2 € par jour supplémentaire

COLUMBARIUM

	M-S-A	Extérieurs
50 ans	800 €	1,200 €
30 ans	650 €	975 €
15 ans	500 €	750 €
plaque	63 €	63 €

Gravure aux frais de la famille

JARDIN DU SOUVENIR

dépôt des cendres	50 €
plaque	35 €

Gravure aux frais de la famille

VACATION OBSEQUES

la vacation	25 €
-------------	------

TAXE D'INHUMATION

taxe forfaitaire	30 €
------------------	------